



Document à l'intention des parents

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Nom de l'établissement : **de l'Aquarelle**

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Actions réalisées pour l'année scolaire : **2024-2025**

- Enseignement du code de vie
- Plans de leçon terminés
- Horaire établi pour l'an prochain
- Ateliers et animations d'habiletés sociales
- Diner Zen (Échecs, UNO)
- Anges gardiens
- Collaborateurs externes (Halte des proches, organismes communautaires)

Constats

- Les manques de respect envers l'adulte sont très rares et souvent rattachés à un manque de gestion
- des émotions. (Besoins particuliers des élèves)
- Collaboration entre les membres du personnel
- Communication rapide avec les parents
-
-
-

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire:

- **Mozaïk SOI (Indicateurs)**
- **Enseignement des plans de leçon**
- **Revoir les billets jaunes et rouges**

-
-
-
-

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires
